

DECISION N°2025/103

Portant validation du devis pour la formation professionnelle « Les fondamentaux du métier de la propreté urbaine »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250710-DAJ-DEC-25-180-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2025
Publication : 15/07/2025

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L.

2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de l'entreprise CFME-Urb

Considérant que la proposition de l'entreprise CFME-Urb située 307E Rue des Joncs des Bois – Village des métiers 84000 AVIGNON est économiquement la plus avantageuse ;

Considérant la nécessiter de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis de l'entreprise CFME-Urb pour réaliser la formation professionnelle « Les fondamentaux du métier de la propreté urbaine» en 2025 pour le montant de 2 992,80 € TTC.

signé électroniquement le 08/07/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

